

## *Pays-Bas*

et libérés ont été distribuées dans tout le pays et plusieurs milliers de renseignements individuels purent être communiqués aux familles intéressées. Actuellement, le Bureau reçoit 8.000 à 10.000 pièces de correspondance par mois et en expédie de 12.000 à 15.000. Des objets de succession (environ 7.000) provenant de ressortissants néerlandais, militaires et civils décédés à l'étranger ont été reçus et remis aux parents après la guerre ; 18.000 actes de décès furent dressés et transmis aux familles.

Des sections spéciales s'occupent du sort des personnes disparues aux Indes néerlandaises, de celles qui sont détenues dans les prisons ou les camps, ou encore déportées, ainsi que du sort d'un grand nombre d'Israélites néerlandais.

Le nombre des collaborateurs travaillant au Bureau de renseignements de la Croix-Rouge néerlandaise s'élève actuellement à 117 ; en juin 1946 on en comptait 389.

## *Suisse*

### **Activité de la Croix-Rouge suisse en 1946<sup>1</sup>**

La Croix-Rouge suisse vient de publier, sur ses activités en 1946, un volume dont une partie est consacrée à l'œuvre de la Société en général et l'autre à l'action de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants. Un important article du médecin-chef de la Croix-Rouge suisse intitulé : « Actions de secours et principes de la Croix-Rouge » permet de se rendre compte de l'esprit dans lequel s'est effectuée cette vaste campagne d'entraide et un rapport spécial sur les examens radiophotographiques de la Croix-Rouge suisse complètent ce volumineux rapport.

Parmi une variété extraordinaire d'interventions, notons les rapatriements de Suisses revenant d'Allemagne ou de pays de l'Est, les campagnes de dépistage de la tuberculose dans les camps de « displaced persons » en Allemagne, le secours aux mutilés de guerre, et diverses actions de secours entreprises en France, en Italie, en Grèce, en Hongrie, etc. Les envois de

<sup>1</sup> Extrait du *Rapport annuel de la Croix-Rouge suisse pour 1946*. — Fribourg, impr. St Paul, 1947. In-8 (145 × 210), 342 p., plus un dépliant.

## *Suisse*

secours effectués en faveur des populations victimes de la guerre représentent une somme de fr. 1.147.753.

L'effort principal de la Croix-Rouge suisse s'est toutefois exercé, comme par le passé, en faveur du Secours aux enfants qui a continué d'organiser en Suisse le séjour d'une dizaine de milliers d'enfants ou de secourir à l'étranger, par des distributions de vivres ou de vêtements ceux qui ne pouvaient pas être accueillis dans notre pays.

Le champ d'action du Secours aux enfants s'est fortement déplacé au cours de l'année. Il s'est tourné vers la détresse, la plus profonde actuellement, des enfants d'Autriche, de Hongrie et d'Allemagne. Pour autant, l'ampleur de son activité est restée la même et n'a subi aucune diminution ; ses tâches sont plus vastes que jamais et consistent principalement dans l'œuvre de parrainage, des secours individuels, des missions médico-sociales à l'étranger et enfin l'hébergement en Suisse des enfants victimes de la guerre.

La Croix-Rouge suisse et son Secours aux enfants s'est mise tout entière — seule ou en collaboration avec le Don suisse, Pro Infirmis, ou le Comité international de la Croix-Rouge — au service de l'entr'aide agissante. A Vienne et dans la Basse-Autriche, en Hongrie, des dizaines de milliers de petits êtres reçoivent leur portion de nourriture des mains d'infirmières suisses. La tuberculose sévit à Budapest. Il faudrait que les sanatoriums sortent de terre ! 50.000 enfants sont sans chaussures, 45.000 sans linge ni habits. Les vestiaires de la Croix-Rouge suisse se remplissent et se vident à mesure. Les demandes affluent de tous côtés. Aux premiers jours de janvier 1947, dix wagons pleins sont partis pour les pays sinistrés et beaucoup d'autres suivront encore. Ceci malgré les très grandes difficultés que rencontra la Commission d'achats pour se procurer les marchandises en quantité suffisante. Son chiffre d'affaires atteignit fr. 2.518.400 et dépassa ainsi de 25% le mouvement de l'année précédente ; fr. 723.213 furent affectés à la confection de paquets de parrainage. Rappelons à ce propos que le parrain est une personne habitant la Suisse et qui a pris l'engagement de verser, pendant une durée d'au moins un semestre, la somme de fr. 10 par mois. Cet argent sert à l'achat de textiles

ou de vivres, qui sont envoyés aux enfants signalés à leurs parrains par la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants. On s'occupe actuellement de trouver des parrains pour des enfants allemands de la zone d'occupation française. Les parrains suisses et le Secours aux enfants reçoivent de nombreuses lettres, autant de documents qui décrivent la misère de notre temps.

Ce n'est pas une petite affaire que de choisir, parmi 2 à 3000 enfants, les plus misérables d'entre eux alors que tous auraient un besoin urgent de venir fortifier leur santé en Suisse. Mais quelle joie aussi de pouvoir arracher quelques-uns de ces enfants à la misère et de les rendre ensuite à leurs parents, qui souvent ne les reconnaissent pas tant ils sont transformés ! Dans l'année, c'est-à-dire jusqu'au 16 décembre écoulé, 31.849 enfants sont arrivés en Suisse. Dans ce nombre sont compris les enfants pré-tuberculeux qui ont été soignés dans des homes placés sous la surveillance de la Croix-Rouge suisse soit à Wengen, Pontresina, au Beatenberg, à Engelberg et à Adelboden. La plupart de ces enfants sont rentrés chez eux guéris. Ceux qui avaient encore besoin d'un séjour de quelques mois dans un préventorium ont été hébergés dans divers homes.

Parmi les actions les plus heureuses et les plus réussies de la Croix-Rouge suisse, qui accomplit ainsi de l'authentique travail de Croix-Rouge en restant dans le domaine médical auquel elle a voué son activité particulière, il faut mentionner le Secours aux mutilés de guerre. Depuis le 8 décembre 1945, 344 enfants et adolescents venus de France et de Belgique ont été répartis dans divers établissements : cliniques ophtalmologiques et chirurgicales. On s'occupe de leur faire reprendre une vie réglée et active dans des centres de rééducation où on leur apprend un métier. Ainsi ils se sentiront redevenus des êtres utiles et reprendront confiance dans la vie.

La deuxième étape de cette action a consisté, dès l'automne 1946, à envoyer un groupe d'orthopédistes à Lyon où de petits contingents d'invalides de guerre venant de toutes les régions de la France furent examinés en vue d'un appareillage des membres inférieurs au moyen de prothèses confectionnées en Suisse. La livraison définitive des appareils suivit

## *Suisse*

et on acheva, en avril, de remettre aux bénéficiaires les dernières 300 prothèses réservées aux mutilés de la métropole.

Encouragée par les bonnes expériences de Lyon, la Croix-Rouge suisse a envisagé de continuer cette action en Italie, en Autriche et dans l'Afrique du Nord où l'on estime à 6000 environ, le nombre de mutilés, soldats indigènes pour la plupart.

On le voit, la Croix-Rouge suisse a accompli, pendant l'année 1946, un travail dont les actions de secours que nous venons d'indiquer démontrent toute l'ampleur.